RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal n° 99/2026

Demande de crédit de CHF 20 900,00 pour l'achat d'un logiciel de gestion pour le Conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission technique (ci-après CT) constituée de Messieurs Jérôme Thuillard, Nathan Vannay et Christian Bovey a procédé à l'examen du préavis n°99/2026.
Le 3 mars 2026, elle a rencontré la Municipalité représentée par Monsieur Denis Favre, accompagné de Monsieur Medi Zeqiri de la société Artionet Group. La commission des finances était également présente.

La commission s'est encore réunie le 10 mars 2026 afin de statuer et finaliser son rapport.

1. Documentation à disposition

La CT s'est basée sur les documents suivants pour établir son rapport :

- le préavis 99/2026 ;
- le PowerPoint de présentation de la solution eS.Legislative.

2. Préambule

Premièrement, la CT remercie la Municipalité pour l'organisation de la séance et les échanges que nous avons pu avoir lors de cette dernière. Un grand merci aussi à Monsieur Zeqiri qui a pris du temps pour venir nous présenter la solution et répondre à nos questions.

Lors du conseil du 19 septembre 2024, le Conseil Communal approuvait le préavis n°56/2024 - Changement du logiciel de gestion des procès-verbaux. Ce programme est utilisé par la Municipalité pour l'organisation de ses séances. La solution proposée par le présent préavis peut être vue comme une suite dédiée au législatif. Elle permet de prendre en charge la grande majorité des tâches administratives du Conseil.

3. Analyse

La solution qui nous est proposée a été initiée par quelques communes et est le fruit de réflexion de plus de deux ans. Des groupes de travail ont été organisés pour implémenter les différents besoins des communes. Tous les différents cas de figure qui ont été envisagés par la CT ont déjà été réfléchis. Pour la grande majorité, cela fera partie des fonctionnalités de la version de base. Les autres sont déjà prévues dans une future révision.

Les utilisateurs sont gérés par le bureau et définis par législature. Les données sont conservées tant que la solution existe.
Il serait difficile pour la CT de décrire toutes les fonctionnalités. Pour donner un éventail des possibilités, nous allons prendre pour exemple le traitement d'un préavis de sa création jusqu'à la fin de la séance de Conseil.

- Dans un premier temps, le préavis est préparé côté exécutif (via eSeance). Une fois prêt, une interface leur permet de le transférer simplement côté législatif, dans eS.Legislative.
- À partir de là, le bureau peut définir une (ou plusieurs) commissions. Les différentes informations pertinentes concernant les conseillers sont directement disponibles et aident à la sélection.
- Une fois la commission nommée, elle peut commencer son travail, annoter les documents individuellement (chacun pouvant choisir de partager une note). Des fonctionnalités d'intelligence artificielle sont en outre disponibles, par exemple pour obtenir le résumé d'un grand dossier. À chaque séance, le président de la commission peut noter les présences, les jetons étant ainsi directement comptabilisés. Le rapport est rédigé directement dans la solution et peut s'appuyer sur les modèles disponibles. Enfin, les signatures sont faites électroniquement.
- La mise en ligne du rapport (sur le site de la Commune) se fait automatiquement.
- Les membres du Conseil communal peuvent également consulter les documents (le préavis et les rapports des commissions et tout autre document qui aurait été partagé). Chacun peut aussi annoter.
- Le jour du Conseil communal, le Président peut noter les présences, pour les jetons et les votes.
- Pour les votes, une solution disponible sur smartphone (ou GSM par SMS) permet de simplifier l'opération.

- À la fin de la séance, sur la base de l'enregistrement, le PV peut directement être généré par les fonctionnalités de reconnaissance vocale *(cette option est payante, de l'ordre de 30 centimes la minute, coût qui devrait baisser avec le temps s'agissant d'un des objectifs de l'éditeur).*
- Les jetons sont automatiquement décomptés et transmis à la bourse pour le paiement *(Annuel ou autre)*

Les fonctionnalités IA fonctionnent avec un modèle qui n'est pas entrainé et sont hébergées par Infomaniak ou Exoscale. Les données restent en Suisse.

Pour montrer un peu mieux jusqu'où la solution permet d'aller, voici plus de détails sur la partie « vote » :

- Plusieurs options sont disponibles pour les personnes qui n'ont pas de smartphone ou ne souhaitent pas utiliser le leur (location de boitier de vote, gsm, …). Si cela s'avère nécessaire, la CT préconise l'achat de quelques smartphones d'entrée de gamme pour cet usage.
- Seuls les conseillers présents peuvent voter.
- Les différents scénarios de vote (correspondant aux votes à main levée, nominal ou à bulletin secret) sont disponibles. Après le vote, les résultats sont directement affichés et peuvent l'être de plusieurs manières :
    - Avec simplement le pourcentage de Oui/Non/Abstention
    - Avec plusieurs listes triées par ordre alphabétique pour les différents cas (Oui/Non/Abstention)
    - Avec des résultats par partis, toujours avec Oui/Non/Abstention

  Il est possible de changer de scénario en cours de séance.
- Tous les votes sont enregistrés. Un long débat a eu lieu à ce sujet, car dans les faits, cela veut dire que dans le cas d'un vote à bulletin secret il serait possible de savoir qui a voté quoi. Dans la pratique, cela ne serait possible que pour les administrateurs de la solution (donc la société Artionet). D'autre part, toutes les actions effectuées dans la solution sont également tracées, ce qui permettrait le cas échéant de le savoir.

Contrairement à la solution actuelle, les membres du conseil peuvent décider quelles données de leurs profils sont publiques et lesquelles ne le sont pas.

4. Position de la CT

La CT trouve la solution intéressante. Elle permettrait de soulager le Président, la secrétaire et le bureau du Conseil et les membres des commissions de la majeure partie des tâches administratives. La qualité et la transmission des documents serait améliorée, la gestion se faisant intégralement de manière électronique, signatures comprises.

Elle intègre en outre une solution de vote électronique permettant de fluidifier les séances du Conseil.

Pour les conseillers, il n'y aurait plus de nécessité de télécharger les documents, les ouvrir avec des logiciels tiers. La solution permet d'annoter individuellement les documents, de les partager (y compris les notes si souhaité), facilitant là encore le travail des commissions.

C'est une solution qui continuera d'évoluer. Les nouvelles fonctionnalités seront intégrées sans coût supplémentaire.

5. Amendement

Dans ses conclusions, la Municipalité propose de refuser le préavis. La CT étant quant à elle favorable et souhaitant lever toute ambiguïté sur le vote elle propose à l'unanimité l'amendement suivant :

Modifier les conclusions en supprimant la ligne :

- de refuser le préavis municipal N°99/2026 tel que présenté.

et en ajoutant :

- d'accepter le préavis municipal N°99/2026 tel qu'amendé ;
- d'accorder un crédit complémentaire de CHF 20'900,00 TTC pour l'achat d'un logiciel de gestion pour le Conseil communal.

6. Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la CT adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n°99/2026 tel qu'amendé et vous invite, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 99/2026 adopté en séance de Municipalité du 9 février 2026 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis municipal N°99/2026 tel qu'amendé ;
- d'accorder un crédit complémentaire de CHF 20'900,00 TTC pour l'achat d'un logiciel de gestion pour le Conseil communal.

Romanel-sur-Lausanne, le 10 mars 2026

Le Président-rapporteur :

Christian Bovey

Les autres membres :

Jérôme Thuillard

Nathan Vannay